

République Française
Département CHER
Commune d'ARGENVIERES

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 Janvier 2023

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	9	10

Vote
A l'unanimité
Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2023, le 27 Janvier à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune d'ARGENVIERES s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame MENARD Francine, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 20/01/2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 20/01/2023.

Présents : Mme MENARD Francine, Maire, Mme TRINQUET Simone, M. CHANDAT David, M. MOULINNEUF Michel, Mme BROCC Caroline, M. COGNOT Gérard, M. FOURMENTRAUX Yves, M. DE SEGUINS-PAZZIS Nicolas, Mme VANDENBUSSCHE Julie

Excusé(s) séance : M. BREDART Jean-Luc donne procuration à Mme VANDENBUSSCHE Julie

Absent(s) : M. CHAMPROUX Martial

A été nommé(e) secrétaire : M. MOULINNEUF Michel

2023_02 – Tarifs pour la location de la Salle des fêtes

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'appliquer les tarifs suivants à compter de ce jour pour la location de la salle des fêtes :

<u>Habitants commune</u>	<u>Habitants hors commune</u>
- 1 jour : 85 €	- 1 jour : 130 €
- 2 jours : 130 €	- 2 jours : 200 €
<u>Associations commune</u>	<u>Associations hors commune</u>
- Réunion : Gratuit	- Réunion : 30 €
- 1 jour : 60 €	- 1 jour : 70 €
- 2 jours : 80 €	- 2 jours : 100 €
- Chauffage gratuit	- Chauffage à ajouter : 30 € par jour
<u>Entreprises et Sociétés commune</u>	<u>Entreprises et Sociétés hors commune</u>
- Réunion : Gratuit	- Réunion : 30 €
- 1 jour : 60€	- 1 jour : 70 €
- 2 jours : 80€	- 2 jours : 100 €
- Chauffage gratuit	- Chauffage à ajouter : 30 € par jour
- location vaisselle (forfait) : 30€ - Location Percolateur (forfait) : 10€ - Chauffage (du 01/10 au 30/04) : 30 € / jour - Caution : 500€	

Envoyé en préfecture le 31/01/2023

Reçu en préfecture le 31/01/2023

Publié le

ID : 018-211800123-20230127-2023_02-DE



Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 31 Janvier 2023
La Maire
Francine MENARD



Le/La Secrétaire de séance
M. MOULINNEUF Michel

Publicité des actes de la commune par publication papier le : 01/02/2023

Transmis au contrôle de légalité le : 01/02/2023